



PRIX DE LA MEILLEURE THESE DE FINANCES PUBLIQUES 2016

Afin de promouvoir la recherche scientifique en finances publiques, le **Groupement Européen de Recherche en Finances Publiques (GERFIP)** rattaché au Département Sorbonne Fiscalité de l'Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne (École de droit de la Sorbonne - Université Paris 1) organise un Prix de thèse. Ce prix a pour objectif de distinguer chaque année une thèse de **droit des finances publiques**.

Le lauréat du prix 2016 sera invité à présenter sa recherche doctorale à l'issue de la conférence des jeunes chercheurs organisée à Paris le 19 juin 2017.

Le jury du prix est composé des enseignants-chercheurs du GERFIP et du département Sorbonne Fiscalité. Les thèses soutenues à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne seront expertisées par des enseignants-chercheurs extérieurs à cette Université.

Prix de thèse 2016 – Conditions pour concourir

Sont admis à concourir les docteurs ayant soutenu une thèse de droit des finances publiques entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016 au sein d'une institution universitaire, française ou étrangère.

Les candidats devront faire parvenir leur thèse au format papier (2 exemplaires). Le dossier devra aussi comporter :

- le rapport du jury de thèse,
- un CV,
- un résumé de la thèse en vingt-cinq (25) pages rédigé en français ou en anglais.

L'ensemble de ces éléments devra être envoyé à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le **30 mars 2017**, le cachet de poste faisant foi.

Les informations et résultats seront diffusés sur le site : <https://irjs.univ-paris1.fr/labo/sorbonnefiscalite>

Contact et adresse d'envoi :

gerfip@univ-paris1.fr – +33 (0)1 44 07 76 89

GERFIP (IRJS / Sorbonne fiscalité)
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
1, rue d'Ulm - 75005 PARIS - FRANCE